

é litre provisoire, Membre de la Commission administrative de l'Hospice et chevalier d'Orsay, en remplacement de M. le Docteur, échappant à la mobilité.

Vote émis :

M. H. Guérin	5 voix
Legeus	1 -
Girard	1 -

Traitements du Conseil d'écide, pendant que son mari Gardé. Champêtre sera mobilisé, et accordera pour jour, à M. Delat et du cantonnier femme du Gardé. Champêtre offrira pour jour, plus 50 francs pour son enfant. Quelquefois si l'Administration fait droit à la demande qui elle a adressée à la Préfecture, cette allocation ne lui sera pas accordée que les fonds communautés. Le travail sera mensuel du Gardé. Champêtre n'aura pas d'allotissement d'argent, pendant tout le temps qu'il sera mobilisé.

— Le chien, femme du cantonnier, le trouvera dans la même situation, le conseil prend la même décision à son égard.

Traitements des divers employés. M. Cartier, garde provisoire aura un traitement de 350 francs pour jour, conformément à ce qu'il sera le 31 Août prochain.

M. Paris aura le même traitement que M. Legeus, cantonnier.

Charlet fils recevra une allocation de 40 francs de tabac et de la bille, pendant le mois d'Août.

Il est alloué une allocation de 100 francs à M. Jeanson, pour les services qui il a rendus à la Commune, pendant la durée de la mobilisation.

Traitements de M. la Maire communiqués au Conseil municipal du Recveur municipal. Cipal - le décompte devant servir de base de la Révision du traitement du Recveur du Conseil.

De l'ordonnance du 21 Mai 1839, relative à l'accroissement ou à la réduction des recettes ordinaires.

Considérant que l'augmentation des recettes communales sont élevées de 16.369 Fr.

Est d'avis de fixer à la somme de 15.90 Fr.
le traitement du Receveur Municipal.

Famille nombreuse Conseil donne son avis favorable à la demande
du nouveau fourastel, celui-ci étant déjà admis
à l'assistance aux familles nombreuses, et renoncer
d'avoir un nouvel enfant. Céile Charlotte Ger-
maine Fourastel, née le 6 octobre 1914.

Gambert.

Les annonces seront faites aux endroits
habituels et en plus dans l'avenue Paul
Laurier, en face la maison de M. Comte, à l'in-
tersection des Rues St'Ellebois, Monseigneur et des
Aublous. Rue de L'ozère, en face la maison
de M. Cléziz.

Les Membres présents ont signé.

M. ... P. Christian Lepes G. Girard

~~Leveugle~~ ~~Papicq~~ ~~Lavergne~~



'an mil neuf cent quatre-vingt, le 29
Octobre, les Membres du Conseil munici-
pal de la Ville d'Orsay, se sont réunis
à la Mairie, sous la présidence de M. l'A-
postolle, Maire.

Etaient présents: M. M. l'Apostolle, Mme
Charton, Évêque Actifvin, Olivier, Pécot,
Grégoire, Girard, Evêque Alexis.

Etaient absents: M. M. Dreux, Maccary,
Seltier, Annville, Trouvé, Bisson, Spyelle,
Agassans.

Achats d'effets d'habillement pour l'armée. M. Girard est élu secrétaire,
le Maire expose au Conseil, qu'en
raison de l'approche de la mauvaise sai-
son, il faudrait bien que la Commune par-
ticipât au ravitaillement de l'armée, sur
effets d'habillement pour la campagne d'hiver.

Le Conseil municipal.

Pensant que dans les circonstances actuelle il faut faire appel au patriottisme et à la générosité des habitants.

Engage M. le Maire d'ouvrir une souscription dans la Commune, afin de recevoir des dons en nature et en argent, et décide, sauf l'approbation de Monseigneur le Tréfet, d'autoriser M. le Maire à prélever la somme de 500^f, sur les fonds libres de l'exercice courant, destinée à l'achat de tricots, chaussettes, gants, couvertures, ceintures de laine, chandails, chemises et étagères qui seront envoyés à la Préfecture qui les fera transmettre à l'Intendance militaire.

Achat de deux Conseil

plaques de marbre Afin de perpétuer le souvenir des soldats pourvus entre les morts au champ d'honneur, voté en nom des soldats principale, l'achat de deux plaques de marbre qui seront placées sur le parvis du principal de la ville de l'affirer, pour l'une de ces plaques seront inscrits les noms de ceux qui étaient domiciliés à Orsay, au moment de la Mobilisation, et pour l'autre, les noms de ceux qui y sont venus.

Après lecture, les Members présents ont signé.

Session de Novembre.
1914

Convocation.

Du lundi 9 Novembre 1914.

Convocation du Conseil municipal, pour le samedi 14 Novembre, à 9^e du soir, à la Mairie

pour la tenue de la session du 2 novembre.

Le Maire.

abstenu

Surian mil neuf cent quatorze, le Samedi 14 Novembre, les Membres composant le Conseil municipal de la Ville d'Orsay se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de M. l'Apostolle Maire.

Etaient présents : M. M. l'Apostolle, Maire, Charton-Léglise Adjoint, Olivier, Lecœur, Marçay, Grard, Peltier-Camille, Grégoire et Paroche. Etaient absents : M. M. Doyelle et M. M. Bisson Dreux, fruvié et Agassant-Paut, actuellement mobilisés.

M. Grard est élu secrétaire et le procès-verbal de la dernière séance, lu et adopté sans observation.

M. le Maire rappelle que aux termes de l'art. 7. du testament de M. le frêchéange, le Conseil doit émettre un vote pour la désignation d'enfants de familles pauvres à admettre à l'apprentissage gratuit.

Le Conseil, après avoir entendue la lecture dudit article, en vertu duquel une somme de 125^{fr}. est destinée à payer, chaque année, l'apprentissage d'une jeune fille et d'une somme de 200^{fr}. tous les deux ans, pour payer l'apprentissage d'un Garçon.

Sur la liste des inscriptions spéciales portant les noms de :

Garçons
Robert né le 15 juillet 1900
Pérolat Marcel né le 26 avril 1898

Filles
Croillet Georgette née le 31 Août 1901.
Maubert Georgette née le 13 Janvier 1901
Maubert Gilberte née le 13 Janvier 1901
Berland Adrienne née le 2 Juillet 1901

Apprentissage
gratuit

Note :

Garçons. —

Filles. —

1^{er} tour1^{er} tour.

Robert Groux et Berland Adrienne - 1^{er}
 Robert est déclaré vainqueur. Berland Adrienne est désignée pour l'apprentissage pour l'apprentissage gratuit.

Propositions
pour les Répartiteurs

On la loi sur l'organisation municipale
portant art. 64, que le Conseil municipale
publie chaque année, une liste contenant
un nombre de noms, double de celui des
répartiteurs, à nommer.

Citulaires.

De la Commune. M. M. Girard, Touffary
 Laroque Alexis, Grégoire Clément Paul
 tous propriétaires.

Hors la Commune. M. M. Pechautre, à
 Palaiseau, Elbert Achille, à Palaiseau, Boisne
 à Jy, rapporté à Villejuif - tous propriétaires
 Suppléants.

De la Commune. M. M. Brossard Henri
 Pinetain Zéphirin, Clericet Albert, Potgeois
 Charles, Charlton Frédéric, Crichoux Eugène
 tous propriétaires.

Hors la Commune. M. M. Girard à Bures,
 Frisié à Bures, Dugue à Bures, Nestor
 à Saint-Jean-de-Bauregard, tous propriétaires
 Service médical. Le Conseil approuve les changements
 apportés à la liste du service médical
 de 1914. par la Commission d'Assistance

—
—
—

A ajouterA retrancher

1 enfant Bardet
Guérin Emile ^{auquel}
Grosvegelle Marie sa femme
Vaudron père.

Bucisson Germaine
Duqueenne Georgette
Duqueenne Germaine
Jouan Marcel
Sérolat Odette
Robert Pierre 22 Rue ^{de la} de ^{la}
Soubilloux Gabriel

Arrêté au chiffre de soixante dix-huit, le nombre des personnes qui bénéficient du service médical gratuit en 1915.
Note en conséquence, 234⁵, plus 50⁵, pour les petites opérations chirurgicales.

Achat d'effets M. Girard est désigné pour prendre des renseignements au sujet de l'achat des effets pour les soldats d'habillement pour les soldats.

La distribution du bois aux indigents aura lieu le jeudi 19 novembre prochain de bivans indigents. M. Chastel, Léopold, Léon et Olivier sont chargés de la surveillance de cette distribution.

Brais de M. le Maire communiquée au Conseil, au nom de l'art. 9 de la loi du 3 juillet 1877 par lequel sont formées les troupes. L'habitant est tenu de fournir le fer et la ferraille aux militaires logés chez lui, et par suite, cette obligation s'appliquant aussi au cantonnement. Si certains, quelques habitants devant des besoins suffisants peuvent recevoir 20, 30, 50 et 60 soldats, il faut observer, avec juste raison, que leurs ménages ne leur permettent pas de fournir. Proclamant un laps de temps assez long, le bois et le pétrole nécessaires, à la demande cantonnée chez eux.

En l'espèce, M. le Maire dit qu'il a été devoué, provisoirement, mettre ces dépenses à la charge de la Commune, qui s'élevait par jour.

Savoir :	
2 pères de bois à 15 ^{fr}	30 ^{fr}
15 litres de pétrole à 0 ⁵⁰	7 ⁵⁰
Dosse estimée - - -	2 ⁵⁰
	Total 40 ^{fr}

et pendant six semaines au moins, que
réjourneront les militaires du 3^e Génie 2^e C.
4^e et 8^e. La dépense s'élèvera à 1800 francs
qui pourra encore doubler si leur séjour est
prolongé ou s'il revient d'autres troupes
à Orsay; cette dépense devient incom-
patible avec les ressources dont dispose
le budget communal.

Le Conseil.

Considérant qu'en raison des événe-
ments actuels, la Commune a beaucoup
de difficultés à supporter, pour des pe-
sions à donner aux familles nécessiteuses
Décide :

Tue les frais dont j'agit, viennent sup-
portés par l'intendance militaire, il
emet le voeu que les charges du loge-
ment et du cantonnement des troupe
s dans le département de Seine-et-Oise
soient réparties entre les Communes
qui en font partie.

Assistance Le Conseil ne donne pas un avis favo-
rable en table à la demande de Mme Bultez, sauf
couche. — femme, à Orsay, cette personne n'apparti-
enant à aucune des catégories des bénéficiaires
de la loi des 17 juin et 30 juillet 1913.

Assistance Le Conseil donne un avis favorable à la
demande à l'Assistance aux Vieillards, fa-
milié pour la veuve Marie Chauvaux Dev
Charton. Étudie en 2^e partie.
Fait et délibéré, en séance, à la Mairie d'Orsay
ce jour, mois et an ci-dessus.

R. Chauvin Legras R. Girard Soliney
R. Piquet Yvogues Thibaut

Séance du 1^{er} Décembre
1914.

Convocation.

Du lundi 7 Décembre 1914.

Convocation du Conseil municipal pour le Samedi 12 Décembre, à la mairie, à 9 heures du matin, à l'effet de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Le Maire.
atypique

Le maire, accompagné quatorze conseillers municipaux d'Orsay, s'est trouvé été également convié, et s'est présenté à la mairie, bien volontiers de ses propres vœux, sous la présidence de M. Chastanet, adjoint, et adjoint.

Présents M. H. Marton, adjoint à la mairie, Olivier et Frédéric-Gabrielle Girard. Le procureur de la république.

M. Léonard et M. Léon - Feltier - Chapel et M. H. Drouet - Guérin - Lissoc - Chassagne, actuellement mobilisés.

M. Girard a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire.

La séance est clôturée par procuration et la prochaine séance régulière est adoptée.

Chemin conduisant à la Gare. Considérant une pétition signée d'habitants du hameau du Val de l'Yvette, en vue de l'établissement du chevalement du chemin conduisant à la gare de Dogny. Le Conseil en raison des événements actuels, croit devoir ne pas pouvoir prescrire de décision à ce sujet; néanmoins il fait observer que la partie de ce chemin, en commun avec le Chemin de Villebois, est dans un état déplorable.

suffisant, pour ne pas gêner la circula-
tion.

Concession à perpétuité. M^e le Maire est autorisé à choisir
un îlot d'une terraine dans le cimetière communal, un em-
placement qui sera réservé aux en-
fants de Crasay morts au champ
pour les soldats
morts au champ
d'honneur.

Instituteur adjoint mont de traitements annuel de 360^t
et une indemnité de logement de 290^t
francs.

Extremes du
forêtur. Le Conseil décide d'allouer 10^t d'extreme
au forêtur qui desserte la Haute, cette
somme sera versée avec l'accord
des dépenses imprévues du Budget
de l'entretien en cours.

M^e le Maire donne lecture au Con-
seil, d'une lettre de M^e Balleby endar-
rue à Crasay, par laquelle il sollicite
un secours pour 3 personnes hébergées
de la Commune de Le Châtelard Fred
ses parents, et étant à sa charge
depuis le 1^{er} Janvier 1914.

Le Conseil est d'accord de donner à ces
personnes, par semaine, à partir du
1^{er} Décembre, 14500 de viande et 4kg
de pain.

Cantonier auxiliaire. Le Conseil décide que M^e Paris
Eugène sera cantonnier auxiliaire

Offre de fournitures Le Conseil donne un avis sur la
aisonnable au paiement de la note de
fournitures pour les militaires, pré-
sente par M^e Bisson et demande
des renseignements complémentaires
sur l'origine de ces dépenses.

Lettre de Melle
Grottier à M^e le
Président M^e le Président donne lecture de la lettre
de Melle Grottier, domiciliée à Crasay,
qui elle a écrite à M^e le Président, et dit que

celle-ci peut encore travailler, qu'elle reçoit toutes les semaines un bon de pain et de viande, et qu'il lui soit alloué de temps en temps une allocation de 5^{fr}. Le Conseil estime que la Commune ne peut faire davantage pour cette personne.

Allocation pour l'achat de laine Directrice de l'Ecole de Filles, le Conseil décide d'allouer 50^{fr} pour l'achat de la laine nécessaire à la confection, par les élèves, de capuches, mitaines et guêtres pour les soldats.

Cette somme sera distribuée directement de la souscription ouverte dans la Commune.

Salle des fêtes. Le Conseil est d'accord d'allouer une indemnité à M. Marchet. Le montant de l'indemnité de participation de la salle des fêtes qui servira à procurer aux soldats et les réfugiés à huis-clos le nécessaire, jusqu'à l'approbation préfectorale, la somme de 50 francs francs libres de l'exercice 1914.

Le bail Marchet étant scellé par l'expér. le Conseil vote le principe de l'attribution de cette salle qui servira aux établissements de la Commune.

Après lecture faite, les membres présents ont signé.

B. Chastan ^{Prés} Olivier A. Girard
J. Gagnon

Siègne du 13 février 1915.

Convocation.

Mardi 9 février 1915.

Convocation du Conseil municipal, pour

le Samedi 13 février, à la Mairie, à 8^e du
soir, pour la tenue de la session de février.

Le Maire.

photobolle

L'an mil neuf cent quinze, le Samedi,
13 février, à 8^e du soir, les Membres formant
le Conseil municipal de la Ville d'Orsay,
se sont réunis à la Mairie, sous la présidence
de M. l'Apostolle, Maire.

Étaient présents: M. M. l'Apostolle Maire, Char-
bon, Écros adjoint, Olivier, Pecout, Girard
Peltier, Loyer, Grégoire.

Étaient absents: M. Racary, Paroche,
et M. H. Dreyer, Bouvet, Bisson, Agassam
actuellement mobilisés.

M. Girard est élu secrétaire.

Le procès verbal de la dernière séance est
lue et adopté.

Grais de cantonnement. Après avoir déclaré l'assemblée ouverte,
le Maire dépose sur le Bureau les factures
des fournisseurs de bois et pétrole, pour les
troupeaux cantonnés à Orsay, et qui s'élevaient
à l'avoir:

68 stères de bois calin à 15 ^e fien..	1020 ^f
Pétrole { 164 bidons à 2 ^e 50 fien..	410 ^f .
6 bidons à 0 ^e 80 fien..	4 ^e 80 }
	414 ^f
Total..	1434 ^f

Après avoir reconnu l'exactitude de ces li-
vrées, l'est d'avis d'autoriser M. le Maire,
sauf l'approbation de Monsieur le Préfet,
à verser la somme de Mille quatre cent
quarante francs, quatre vingt centimes,
sur les fonds libres de l'exercice 1914.

Bureau de Bienfaisance. Le Conseil décide que la somme de
3000 francs pour la Commission adminis-
trative de l'Asilespice, à la Commune, pour le
succours aux familles des Mobilisés, et acceptée par la
libération du Conseil municipal, en date
du 5 Août 1914, et dièmement approuvée, n'apportera

pas été employée, faire retour au Bureau de Bienfaisance, à titre de secours de guerre, à la condition de s'adjointre les Membres du Bureau d'Assistance, pour la désignation des personnes ayant droit à une allocation.

Demande de dispense d'adjudication, de timbre et d'Enregistrement pour le payement des travaux en 1915

Le Conseil, en raison des événements actuels, et de l'impossibilité pour les Entrepreneurs, et les fournisseurs de traiter pour adjudication, sollicite de l'Etat, la dispense d'Adjudication, de devis, de marché, de timbre et d'Enregistrement pour les personnes supérieures de 300^{fr}, et concernant le payement de travaux ou fournitures, pendant l'exercice 1915.

Demande Gariss

La demande d'une allocation, pour des heures supplémentaires, pendant la Mobilisation, faite par Mr. Gariss, cantonnier auxiliaire, n'est pas prise en considération.

Automobile

Exposition d'achat de pieces, pour l'automobile de M. Duquesne, dont on a fait usage, pendant la Mobilisation, n'est pas acceptée.

Vacation au Garde-Champêtre

Le Conseil décide que l'indemnité allouée au Garde-Champêtre sera de 5^{fr} par vacuation, chose par exercice de la même permission.

Rosière

La désignation de la Rosière en 1915 est ajournée, les inscriptions cesseront le 1^{er} Mars.

Délimitations

Cette délimitation qui il a faite au Conseil, de l'arrête^{me} territorial, en date du 8 février 1915, relatif à la commune de Palaiseau préfectoral, et aux communes de Satory et Orsay.

Assistance aux femmes en couches née Pavoin, a eu son mariage au Champ et l'onneur, et n'a pas de ressources personnelles. Donne un avis favorable à sa demande, toutefois, comme elle a quitté la Commune d'Orsay, pour aller habiter celle d'Antony (Seine), d'Octobre 1913, ou 11 Décembre 1914. C'est dans cette Ville qu'elle a son domicile de secours.

Assistance
aux Vieillards -

Le Conseil municipal admet à l'assistance aux Vieillards, la nommée Eugénie Mar
Fleuri, veuve Prodhomme, en 1^{re} partie
à partir du 5 Mai 1915, au taux mensuel
10^{fr}, ses deux gendres M. H. Lefèvre et Bertrand,
devant subvenir à chacun pour une somme
de 5^{fr}.

Et ont signé, les Membres présents.

M. Gonton Dupont

M. Rebaudy

M. Juvard le M. Bell Olivier

Seance du 30 Mai 1915.

Convocation -

Dimanche 30 Mai 1915.

Convocation du Conseil municipal, pour le
Dimanche 30 Mai, à 8 heures, à la Mairie, pour
délibérer sur les affaires portées à l'ordre du jour
de l'Assemblée.

a la mairie

Sur mil neuf cent quinze, le Dimanche
30 Mai, à 8 heures du soir, les Membres for-
mant le Conseil municipal de la Ville d'
ont réunis à la Mairie, après avoir été
régulièrement convoqués, sous la présidence
de M. l'Apostolle, Maire.

Etaient présents M. l'Apostolle Maire, Charles
Légras Adjoint, Olivier, Lecœur, Racary, Gu-
aire, Girard, Moyelle et Broque.

Etaient absents: M. Druet, Ernoué, Bisson,
Teltier et Agassant actuellement mobilisés.

M. Girard est élu secrétaire et le procès verbal
de la dernière séance, lu et adopté.

Dommages
faits de guerre -
Nomination d'un
Délégué et d'un
Suppléant

—

Conformément à la circulaire préfectorale en date du 4 Mai, présent mois, relative à la nomination d'un délégué et d'un suppléant, devant constater, de concert avec la Commission cantonale, l'évaluation des dommages résultant de faits de guerre ;
Le Conseil procède à un scrutin secret :
Délégué : M. Augnot Pierre - - - - - 9 voix
Suppléant M. Lemerle Georges - - - - 9 voix
M. Augnot Pierre fermier au Grand Vivier,
est élu Délégué
M. Lemerle Georges, Hébroux Orsay, est élu
suppléant.

Supplément de traitement de M. de Monsieur le Préfet, en date du 27 février
Dans l'instant dernier, et de la lettre de M. le maire instituteur et adjoint, actuellement mobilisé relatives
au supplément de traitement voté pour le Conseil municipal.

Après délibération :

Le Conseil est d'avis que l'instituteur & adjoint
soit instituteur adjoint, complétant M. Brézé,
pour faire un supplément facultatif mensuel de
30 francs, et octroyer à ceur supplément de
traitement communal en tout alloué à
M. Larez, pendant cette suppléance.

Nomination de 3 délégués, devant être élus devant le conseil, devant devenir
par partie de la Commission de secours l'Hospice, procédant à la désignation
de Guerre. Les personnes qui peuvent des secours
soignez soit la somme de 3000 francs
destinée à cet objet.

Vote exprimé :

M. Chastelot Régros - - - - 8 voix
M. Gérard - - - - - - - - 8 voix
M. Grigotre - - - - - - - - 8 voix
M. M. Chastelot Régros, Gérard et Grigotre sont
élus.

Rosière

M. Papostolle Maire, donne lecture au Conseil
d'un rapport qu'il a fait sur les dotations de Rosière

et l'assemblée décide que la nomination de la Rosière de 1915 est reportée avec celle de 1916.

Garde Champêtre Le Conseil décide que les avertissements de contributions ne seront pas distribués à domicile, par le Garde Champêtre.

Subvention des Sapeurs Pompiers La subvention de l'Etat, allouée aux Sapeurs Pompiers, s'élevait à - - - - - 107'06. sera attribuée à l'achat de matériel d'incendie et d'équipement.

Passage souterrain Le Conseil demande que le passage souterrain de la nouvelle gare établi à la nouvelle gare Paris-Chartres, soit pris Paris-Chartres longé jusqu'au nouveau chemin rural de Châtelauf de façon que les habitants de communes voisines, avec l'accordage de dimanche, d'environ 350 m la longueur du parcours pourront rendre à celle gare.

Fait et délibéré, en séance, les jours et dans ci-dessus.

Signature Secrétaire
A. Girard Pauline Bell Salinier
Daroyaz

Session de Mai -

— 1915 —

Convocation -

Le mardi 1^{er} juin 1915,
Convocation du Conseil municipal, pour le Dimanche 6 Juin 1915, à 1 heure ½ du soir,
à la Mairie, pour la tenue de la session de Mai.

La Mairie.

atypique

L'an mil neuf cent quatre-vingt, le Dimanche 6 Juin, à 1 heure ½ du soir, le Conseil municipal

d'Orsay, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle de ses séances, sous la présidence de M. l'Apostolle Maire, pour la session ordinaire de Mai.

Etaient présents : M. M. l'Apostolle maire, Olivier, Léonard, Racary, Grégoire, Girard, Moyelle et Parogue. Etaient absents : M. Charlton Legros adjoint, excusé, et M. Dreux, Izouïé, Bisson, Tellier et Agassan actuellement mobilisés.

M. Girard a été désigné comme secrétaire pour la session.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté. Le Conseil approuve le compte de gestion de l'exercice 1914, présenté par M. Francies, Receveur municipal, et dont les Recettes et les dépenses s'élevant

Savoir :

Recettes	88118 ⁴⁸ ₉
Dépenses	67759 ⁴⁹ ₇
	—

Excédent de recettes — 20358⁴⁹₂

Laquelle somme sera portée au chapitre additionnel de 1915.

M. le Maire rend compte au Conseil municipal, des recettes et des dépenses effectuées pendant l'année 1914.

Après ce compte rendu, M. le Maire se retire de la salle des séances.

Le Conseil émet un vote favorable sur le compte administratif présenté par M. l'Apostolle Maire, et comprenant les recettes reçues et les dépenses fixées pendant la durée de l'exercice 1914.

Toutes les opérations deudit exercice, sont closes et les sociétés annulées.

Comptes du Bureau des comptes et Budgets du Bureau de la Bienfaisance de l'exercice de l'exercice 1914, et suivants, sont approuvés.

Le Conseil est d'avis d'admettre les comptes et Budgets de l'Hospice échangé d'Orsay, telsqu'ils sont présentés par la Commission administrative.

Comptes de l'Hospice

Hospices additionnels de 1915.Recettes :

Excédent de l'exercice 1914	203587
Subvention de l'Etat pour les Sapeurs-Pompiers	107.06
Subvention de l'Hospice pour l'Assistance aux Veillards	1000.-
- iot - pour secours de guerre --	3000.-
Distribution sur l'imposte des chevaux et voitures	27.32
Façce vicinale	375.14
Façce de visite sur les viandes	115.-
Façce sur les chiens	339,-
Total	25320.41

Dépenses :

Fraises sur chemins vicinaux	700.00
Entretien du matériel d'incendie et équipement des pompiers	389.93
Plus-value des impositions extraordinaires	2444.49
Emploi de la subvention de l'hospice pour secours de guerre	3000.-
Emploi de la subvention de l'Etat pour les Retraites ouvrières	39.45
Emploi de la subvention de l'hospice pour l'assistance aux Veillards	1000.-
Frais d'équipement des Sapeurs-Pompiers	1800.-
Réparation de la Quelle aux cordiers	2000.-
Chauffage des classes complémentaires	1000.-
Mémoires imprimeries des exercices antérieurs	2000.-
Subvention à la caisse des Ecoles	400.-
Frais d'accouchements des indigentes (30 chacun)	360.-
Graitements du Receveur municipal	270.60
Gratification à M. Darié, Instituteur-Adjoint	50.-
Allocation au Secrétaire de la Mairie pour la visite	100.-
Entretien et acquisitions de terrains riverains des nourrissons des cherrins ruraux	300.-
Allocation à l'Institutrice pour l'enseignement ménager	50.-
Entretien de la Mairie	600.-
Apprentissage gratuit de métier	200.-
Subvention à la caisse des écoles complémentaire	300.00
Indemnité de logement à M. Darié du 15 juillet au 31 octobre 1914	89.50
- iot - de résidence - iot - - iot -	18.60
Dépenses imprévues	8214.30
Total	25320.41